

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2026

Le 09/03/2026, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HERMAND Thomas, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs COUILLARD Patrice, COURTOIS Patrick, DEFROMERIE Patricia, DEHEDIN François, GIGUEL Claudine, GOMMÉ Dany, LEROUX Corinne, PINEL Jean-Claude et RATIEUVILLE Didier

Absente excusée : Mme PRODHOMME Martine

Absents non excusés : Mme COUTRE Marie-Ange et M. QUATRESOUS Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M. COURTOIS Patrick

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire expose à l'assemblée le bilan de la mandature écoulée. Pendant près de six années, ils se sont réunis régulièrement autour de cette table pour débattre, décider, parfois douter, mais toujours avec une même volonté : agir pour la commune et pour ses habitants. Ce mandat a débuté dans un contexte difficile marqué par la crise sanitaire, puis par de nombreuses incertitudes. Malgré cela, l'ensemble des élus a tenu le cap, a travaillé et surtout a fait avancer le village. Avant de clore officiellement ce mandat, il souhaitait simplement prendre quelques instants pour mesurer le chemin parcouru et pour vous remercier de l'engagement que chacun d'entre eux a apporté au service de la commune.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation. Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

➤ Délibération N°01 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 (Budget COMMUNE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation du CFU pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public et qu'il constitue une mesure de simplification permettant de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion,

Les opérations de l'exercice 2025 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	637 315,94 €
Recettes d'investissement :	733 744,23 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	96 428,29 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : - 149 291,28 € à reporter au compte 001 (dépense)	- 52 862,99 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	1 384 810,14 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	1 439 815,91 €
Résultat à reporter (résultat de clôture + Résultat des RAR (RAR recettes - RAR dépenses)) au compte 1068 (recette) :	- 107 868,76 € (résultat négatif donc à reporter au compte 1068)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	1 007 420,90 €
Recettes de fonctionnement :	1 190 106,41 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 182 685,51 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 420 098,17 € - Part affectée à l'investissement sur exercice 2025 : - 301 019,48 €	301 764,20 €
- Part affectée à l'investissement en 2026 (compte 1068) :	- 107 868,76 €
Résultat à reporter au compte 002 (recette) :	193 895,44 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (**le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**), le conseil municipal,
Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- ✓ d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget commune.
- ✓ d'adopter l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.
- ✓ de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

✓ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

✓ la reprise sur l'exercice 2026 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement aux comptes respectifs

- 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 001 : résultat d'investissement reporté
- 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.

➤ **Délibération N°02 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 (Budget EAU & ASSAINISSEMENT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation du CFU pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du budget eau et assainissement ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public et qu'il constitue une mesure de simplification permettant de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion ;

Les opérations de l'exercice 2025 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	426 873,91 €
Recettes d'investissement :	661 984,23 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	235 110,32 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : -127 342,27 € à reporter au compte 001 (recette)	107 768,05 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	0 €
Résultat à reporter (résultat de clôture + Résultat des RAR (RAR recettes - RAR dépenses)) au compte 1068 (recette) :	107 768,05 € (résultat positif donc pas de report au compte 1068)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	405 825,92 €
Recettes de fonctionnement :	489 786,11 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	83 960,19 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 576 719,04 € - Part affectée à l'investissement sur exercice 2025 : 447 206,92 €	213 472,31 €
- Part affectée à l'investissement en 2026 (compte 1068) :	0 €
Résultat à reporter au compte 002 (recette) :	213 472,31 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (**le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**), le conseil municipal,
Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- ✓ d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget eau et assainissement.
- ✓ d'adopter l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.
- ✓ de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.
- ✓ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ✓ la reprise sur l'exercice 2026 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement aux comptes respectifs
 - 002 : résultat de fonctionnement reporté
 - 001 : résultat d'investissement reporté

➤ Délibération N°3 : approbation du Compte Financier Unique 2025 (Budget SPANC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation du CFU pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation

budgétaire et financière du SPANC ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public et qu'il constitue une mesure de simplification permettant de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion ;

Les opérations de l'exercice 2025 font ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	389,18 €
Recettes de fonctionnement :	5 133,12 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	4 743,94 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 55 898,61 € à reporter au compte 002 (recette)	60 642,55 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (**le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**), le conseil municipal,
Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

✓ d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget SPANC ainsi que l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessus.

✓ de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

✓ la reprise sur l'exercice 2026 du résultat de la section de fonctionnement au compte respectif :
- 002 : résultat de fonctionnement reporté

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part de diverses informations à savoir :

- La commune a reçu un courrier de remerciements d'Agir en Bray pour le container de récupération de TLC (Textile, Linge, Chaussures) installé sur le parking de la salle polyvalente, 6.5 tonnes de TLC

ont été récupérées en 2025 contre 4.3 tonnes en 2024, dont 60% est revendu et le reste part en recyclage.

- La borne électrique installée à côté de ce container est maintenant en service, le marquage a été effectué aujourd'hui.
- Le plan de financement final pour la création du pôle culturel est le suivant :

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES	Montant TTC	ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES	Montant
Mission SPS	1 680,00 €	Etat : DSIL	59 930,19 €
Contrôle technique	4 390,80 €	SNCF (1001 & gares) pour la maîtrise d'ouvrage (propriétaire du bâtiment)	120 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	49 046,83 €	Département	107 958,00 €
Travaux lot n°1 : démolition - gros œuvre - VRD - installation chantier	100 996,62 €		
Travaux lot n°2 : charpente bois - couverture	7 343,03 €		
Travaux lot n°3 : charpente métallique	60 854,92 €		
Travaux lot n°4 : menuiseries extérieures	20 334,05 €		
Travaux lot n°5 : doublages - cloisons - faux plafonds - menuiseries intérieures	73 514,56 €		
Travaux lot n°6 : électricité	43 104,74 €		
Travaux lot n°7 : plomberie - ventilation	14 372,40 €		
Travaux lot n°8 : sol souple - peinture	25 486,75 €		
Branchement électrique	1 591,20 €		
Frais d'annonce légale	509,69 €		
Informatisation	1 231,94 €		
Mobilier	26 334,03 €		
Ouvrages	1 495,85 €		
TOTAL	432 287,41 €	TOTAL	287 888,19 €

Ce projet a été entièrement financé par l'auto-financement puisqu'aucun emprunt n'a été contracté.

- Au sujet de l'église :
 - o La commune a reçu le 30/01/26 une carte de vœux de l'architecte du patrimoine, Frédérique PETIT, ayant réalisé les études sur la structure.
 - o La commune a reçu un courrier de l'association OPR (Observatoire du Patrimoine Religieux), représentée par Edouard de LAMAZE, dont il donne lecture. Celui-ci indique qu'elle ne donnait pas suite à son projet d'acquisition en raison d'un prix de cession élevé (en précision : aucun prix de cession n'avait été fixé) au regard de l'importance des travaux de réhabilitation et de mise aux normes ainsi qu'une adéquation architecturale ne correspondant pas au cahier des charges esthétique et culturel de l'association.
 - o Un permis de démolir a été déposé par la commune le 23/12/25 et celui-ci a été accordé avec avis conforme du Préfet, favorable de la DRAC/Service Régional de l'Archéologie.

- La CC4R en Bray a changé tous les bacs à verre sur la commune.
- Une bourse aux livres, culture et jouets sera organisée à Serqueux le 29/03/26 par l'association Serqueux Loisirs et les agents du pôle culturel avec l'organisation d'une pièce de théâtre gratuite pour tous.
- L'assemblée générale des Anciens Combattants aura lieu le 28/03/26.
- Avant de lever cette dernière séance du conseil municipal de ce mandat, il souhaite simplement dire quelques mots :

« Un mandat municipal est toujours une aventure collective. Mais soyons lucides : le travail en équipe n'a pas toujours été simple. Comme dans toute aventure humaine, il y a eu des moments de tension, des désaccords, parfois des critiques, parfois même des attitudes que l'on peut qualifier de déloyales.

Mais dans ces moments-là, nous avons toujours gardé une boussole : les Sarcophagiens et notre beau village.

Notre responsabilité était d'être à la hauteur de la confiance qu'ils nous ont accordée. Notre responsabilité était de tenir, d'assumer nos fonctions et de ne pas les contraindre à revenir voter en cours de mandat.

Et ensemble, malgré les difficultés, nous avons tenu.

Nous avons tenu nos engagements.

Nous avons continué à travailler.

Nous avons continué à servir notre commune.

C'est cela qui compte au final : le service des habitants et l'intérêt de Serqueux.

Et pour cela, nous pouvons être fiers du travail accompli.

Je vous remercie infiniment, et j'en profite pour remercier ici publiquement l'ensemble des agents communaux ils savent ce que je pense d'eux et de leur travail et ça été un plaisir de travailler avec eux pour Serqueux, et j'adresse des remerciements appuyés à Mme Oursel qui accompagne les élus parfaitement et connaît son travail c'est une personne sur laquelle nous pouvons nous appuyer et sincèrement c'est très appréciable en tant qu' élu. ».

La séance est levée à 19h12